

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 45



N°108

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2026**

**L'AN deux mille vingt-six, le 23 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Zeid FAZAZI

Madame Marguerite HUREL

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Madame Djieneba KONTE

Madame Severine ALEHAUSE

Madame Karine FRANCKET

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Ling LENZI

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Sofiane OURABAH

Madame Amel DOGHMANE

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Ayoub BENDAHMANE

Madame Mizgin OZHAN

---

Secrétaire de séance : Wilfried SERISIER

---

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires  
Culturelles/Service Culture

---

**OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers fixant les modalités de versement d'une subvention d'investissement**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Vérane PEDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 avril 2026 portant approbation de subventions d'investissement attribuées aux associations pour l'année 2026 ;

Vu le projet de convention entre la Commune et Les Laboratoires d'Aubervilliers ;

Vu les devis présentés par les Laboratoires d'Aubervilliers pour l'achat de mobilier, de matériel de sonorisation, d'audiovisuel et électrique ;

Considérant que les activités de l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers sont en adéquation avec la politique culturelle de la Ville ;

Considérant que les actions et événements menés par l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers participent à la dynamique du territoire ;

Considérant l'intérêt et le rayonnement que représentent les activités de l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers sur le territoire d'Aubervilliers ; qu'il convient de conventionner pour encadrer le versement de la subvention d'investissement accordée par la Ville ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la convention financière à conclure entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers fixant les modalités de participation de chaque partie.

**RAPPELLE** le versement d'une subvention d'investissement de 5 000 euros (cinq mille euros) à l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers pour l'achat de mobilier, de matériel de sonorisation, d'audiovisuel et électrique approuvé lors de ce même conseil municipal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention susmentionnée ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 29/04/26**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20260423-lmc143538-DE-1-1**  
**Publiée le : 29/04/26**  
**Certifiée exécutoire : 29/04/26**

Le Maire,  
Sofienne KARROUMI





**Convention financière**  
**entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers**  
**fixant les modalités de versement d'une subvention d'investissement**

**Entre les soussignées**

**La Commune d'Aubervilliers**, sise à l'Hôtel de Ville 2, rue de la Commune de Paris - 93308 Aubervilliers Cedex, représentée par son Maire en exercice dûment habilité à cet effet, domicilié en cette qualité audit Hôtel de Ville et agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal en date du  
Ci-dessous désignée par « **LA COMMUNE** »

d'une part,

ET

**Les Laboratoires d'Aubervilliers**, association déclarée dont le siège social est sis 41 rue Lécuyer à Aubervilliers (93300), représentée par Mathilde MONNIER en sa qualité de Président dûment habilité à cet effet par délibération de son assemblée générale en date du 30 septembre 2024 et domicilié en cette qualité audit siège social,  
Numéro de SIRET: 392 471 835 000 26 / APE : 9001Z  
Ci-après dénommée « **L'ASSOCIATION** »

d'autre part,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – Objet de la convention**

**L'ASSOCIATION** Les Laboratoires d'Aubervilliers sont un lieu d'expérimentation et de recherche. Ils ont pour vocation d'être un lieu ouvert sur la Ville. Ils ont également pour mission d'accroître les liens entre créateurs et publics, en veillant à ce qu'exigence artistique, soutien à la création contemporaine, accessibilité aux œuvres, démocratisation culturelle et élargissement des publics puissent cohabiter de manière cohérente.

**LA COMMUNE**, propriétaire du bâtiment, met à disposition de **L'ASSOCIATION** le lieu afin que ceux-ci puissent mener les projets dédiés à tous les champs de la création artistique, plus particulièrement sur les arts chorégraphiques et les arts visuels.

Afin de permettre la continuité de ses activités, l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers souhaite acquérir du mobilier, du matériel de sonorisation, d'audiovisuel et électrique, Cela permettra d'organiser des événements partout et en toute autonomie.

Aussi, **LA COMMUNE** est sollicitée par **L'ASSOCIATION** pour un soutien financier de 5000 euros pour l'achat de mobilier, de matériel de sonorisation, d'audiovisuel et électrique.

Conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la présente convention a pour objet de définir le montant de l'intervention de **LA COMMUNE** et les conditions de son utilisation.

## **ARTICLE 2 – Montant de la participation communale**

**LA COMMUNE** s'engage à verser à **L'ASSOCIATION** une subvention exceptionnelle d'équipement de 5 000 euros pour l'achat de mobilier, de matériel de sonorisation, d'audiovisuel et électrique. Cette contribution est inscrite au budget 2026.

## **ARTICLE 3 – Conditions d'utilisation de la subvention d'investissement**

La subvention d'investissement sera exclusivement affectée pour l'achat de mobilier, de matériel de sonorisation d'audiovisuel et électrique conformément aux devis fournis par **L'ASSOCIATION**.

Les montants non utilisés ou utilisés à des fins différentes de l'objet sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de reversement.

## **ARTICLE 4 - Obligations de L'ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions législatives, **L'ASSOCIATION** s'engagent à produire un compte rendu financier qui atteste après réalisation de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier sera adressé à la ville d'Aubervilliers dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée soit le 30 juin 2027.

Aubervilliers, le

Pour la Commune d'Aubervilliers  
Sofienne KARROUMI  
Maire d'Aubervilliers

Pour les Laboratoires d'Aubervilliers  
Mathilde MONNIER  
Présidente

LA BS BP 10 - PARC DES 3 CEDRES  
91131 RIS-ORANGIS CEDEX - FRANCE (métropoli)  
Tél : +33 1.69.45.00.00  
Fax : +33 1.45.81.67.00

Dossier suivi par : Equipe Web - Tél : (+33) 1.69.45.00.00  
support@la-bs.com

Votre N° Client **9595**

Monsieur Emile BAGBONON  
Tél : 0668281455 Mail : e.bagbonon@leslaboratoires.org

Vos Références : Devis Web

Mode d'expédition : transporteur DB/FRANCE

Conditions de règlement : Règlement au comptant

**DEVIS VALABLE jusqu'au vendredi 26 septembre 2025**

Tva applicable sur les débits

Votre tarif actuel : BS PARTENAIRE avec Franco 850 €\* + Remise supplémentaire web +1.25 %



**ALU SOUDURE DIFFUSION**

STRUCTURE & LEVAGE

Fabricant 100 % Français  
et 100 % conforme  
au dernier arrêté de 2022\* !



\*Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables

Découvrez notre stock permanent ASD

## DEVIS N° 97626

Ris-Orangis, le : 05 septembre 2025

### LES LABORATOIRES D AUBERVILLIERS

41 RUE LECUYER  
93300 AUBERVILLIERS - FRANCE (métropole)

#### Adresse de livraison :

LES LABORATOIRES D AUBERVILLIERS  
41 RUE LECUYER

93300 AUBERVILLIERS - FRANCE (métropole)

Code	Désignation	Qté	PU HT *	Total HT	Tva	Disponibilité théorique
TRUEONE-PC1-5	Cordon H07RN-F moulé Neutrik powerCON TRUE1/PC NF - longueur 1.5m section 3G1.5m <sup>2</sup>	10	10,51	105,10	2	OUI
DJM-S11	Table de mixage de scratch pro 2 voies 4 pistes DJM-S11 Pioneer DJ Ecran tactile 4,3", 22 Beat FX dont Fader Pitch et Helix.	1	1 790,83	1 790,83	2	EN APPRO
DJC-S11	Sac de transport semi-rigide pour mixeur DJM-S11 Pioneer DJ	1	107,50	107,50	2	EN APPRO
MOVE8	Enceinte 8" sur batterie 3 entrées + bluetooth MOVE8 HK Audio Contient 2 batteries pour une autonomie max de 11h. Antilarsen, multieffets et EQ intégrés. Puissance : 60W RMS. MAX SPL : 123 dB. Réponse en fréquence : 65Hz - 18 kHz. Structure en bois.	2	514,34	1 028,68	2	1 SUR 2
QU-5	QU-5 - console numérique Allen & heath 38 in 24 out 17 faders APP Qu-MixPad et Qu4You Entrées physiques : 16 préamplis micros AnaLOGIQ avec rappel numérique, 2 entrées line stéréo. 12 sorties physiques analogiques assignables + 2 sorties numériques AES-EBU. Port SQ-LINK.	1	1 684,31	1 684,31	2	EN APPRO
ROGUE-R2XSPOT	Projecteur asservi ROGUE R2X Chauvet type spot à led 300W Dimensions : 409mm x 343mm x 489mm IRC = 71.7. Flux lumineux total (output) : 11000 lumens. 2 roues de couleurs, 2 roues de gobos, Prisme 3 facettes rotatif, frost, focus et iris motorisés. Compte tenu de ses caractéristiques, cet article est exclu du calcul du franco de port. Motif déstockage : Ancien modèle	2	1 617,56	3 235,12	2	OUI
INTIMSPOT475ZX	Lyre spot à led 250W zoom motorisé Intimidator SPOT 475ZX Chauvet DJ 2 prismes (6 facettes linéaire - 6 facettes rotatif), 2 roues de gobos, roue de couleurs. Dimensions : 363 x 250 x 531mm	2	1 458,85	2 917,70	2	OUI
ERA150-WASH	Lyre wash led 7 x 40W RGBW avec zoom 4,2° à 58° ERA150 Wash Martin Contrôle de la température de couleur 2800K à 10000K. Total flux en sortie : 3700 lumens.	2	1 443,75	2 887,50	2	OUI
PLTS-2X1	Contest Stage PLTS-2X1 - praticable 2m x 1m charge 750kg/m <sup>2</sup> int/ext	5	384,35	1 921,75	2	EN APPRO

LA BS BP 10 - PARC DES 3 CEDRES  
91131 RIS-ORANGIS CEDEX - FRANCE (métropol)  
Tél : +33 1.69.45.00.00  
Fax : +33 1.45.81.67.00

Dossier suivi par : Equipe Web - Tél : (+33) 1.69.45.00.00  
support@la-bs.com

Votre N° Client

**9595**

Monsieur Emile BAGBONON  
Tél : 0668281455 Mail : e.bagbonon@leslaboratoires.org



**ALU SOUDURE DIFFUSION**

STRUCTURE & LEVAGE

Fabricant 100 % Français  
et 100 % conforme  
au dernier arrêté de 2022\* !



\*Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables

Découvrez notre stock permanent ASD

## DEVIS N° 97626

Ris-Orangis, le : 05 septembre 2025

### LES LABORATOIRES D AUBERVILLIERS

41 RUE LECUYER  
93300 AUBERVILLIERS - FRANCE (métropole)

#### Adresse de livraison :

LES LABORATOIRES D AUBERVILLIERS  
41 RUE LECUYER

93300 AUBERVILLIERS - FRANCE (métropole)

Code	Désignation	Qté	PU HT *	Total HT	Tva	Disponibilité théorique
SUP/PORT007	Epaisseur : 90mm. Finition aluminium, plancher noir antidérapant ep 12mm. Participation forfaitaire liée à la surcharge transport, manutention et emballage pour article hors gabarit ou à risques de casse lors du transport	1	7,45	7,45	2	
PLTS-FT60100	Contest Stage PLTS-FT60100 - pied télescopique 60 à 100cm pour PLTS	20	40,05	801,00	2	EN APPRO
PORT/DB_FRANCE	Epaisseur : 2mm. Section : 60 x 60mm. Pied caoutchouc anti-dérapant. Livraison en franco de port par le transporteur DB SCHENKER FRANCE <i>* Dans le cadre d'une expédition, nous vous rappelons que l'ensemble des reliquats est prévu pour être expédié en une seule fois. A l'exception des ruptures, votre commande est prévue pour une 1ère expédition à partir du 09/09/2025. Vous avez la possibilité de consulter l'évolution des délais sur les reliquats depuis votre espace client sur la-bs.com.</i>  <b>En validant cette commande, vous bénéficiez d'une économie supplémentaire de - 786,96 € HT sur nos tarifs spéciaux.</b>					

PU HT\* = prix avant éventuelle remise la-bs.com - TVA : (2) = 20% - Devise : € - Euro (EUR)

**Remise web supplémentaire la-bs.com - 1,25 % -182,26 EUR**

TOTAL H.T. 16 304,68 EUR  
dont Ecos contributions et/ou autres taxes  
TOTAL T.V.A. 3 260,94 EUR  
TOTAL T.T.C. 19 565,62 EUR

**NET A PAYER 19 565,62 EUR**

Mode de règlement :  
**Règlement au comptant**



All you need. **With love.**

# VOTRE DEVIS

**N° 86247586-1**

(N° à rappeler)

Date : **08/09/2025**

Référence client : **08092025**

Contact client : **M Emile Bagbonon**

## Adresse de facturation

LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS  
41 RUE LECUYER  
93300 AUBERVILLIERS  
France  
Client N° : **FRA10778054**  
N° TVA : **FR29392471835**

## Adresse de livraison

LES LABORATOIRES  
D'AUBERVILLIERS  
41 RUE LECUYER  
93300 AUBERVILLIERS  
France

Client N° : **FRA10778054**

N° TVA : **FR29392471835**

## Adresse du transitaire

Le Service Client vous remercie pour votre consultation  
Tel : 01 34 53 35 35 / Email : [commande@manutan.fr](mailto:commande@manutan.fr)  
[www.manutan.fr](http://www.manutan.fr)

Nos Conditions Générales de Ventes : [www.manutan.fr/cgv](http://www.manutan.fr/cgv)

vosre offre est valable jusqu'au 08/10/2025

Incoterm : EXW

Ref	Description	Code douanier	Or.	Livraison estimée	Qté	Unité de vente	Prix unit. Hors taxe	Total hors taxe	Code TVA
Pour plus de renseignements, veuillez cliquer sur l'article									
<b>Les dates de livraison estimées sur votre devis sont données à titre indicatif. Elles seront mises à jour sur votre confirmation de commande.</b>									
AA38236	Station d'énergie portative IZYWATT 1500	85076000	CN	18/09/2025	1	PCE	1 545,00 €	1 545,00 €	SR



Vos frais de port sont offerts

Condition de règlement	Paiement à 30 jours sous réserve d'acceptation du Service financier
Commentaires	

<b>Total hors taxe</b>	<b>1 545,00 €</b>
<b>Total tax</b> (SR) 20,00% : 309,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>1 854,00 €</b>



Bon pour accord  
Cachet de votre société :  
Signature :